



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°45-2020-222

PUBLIÉ LE 8 SEPTEMBRE 2020

# Sommaire

## **Centre Hospitalier Georges Daumezon**

45-2020-08-31-012 - Décision portant nomination par délégation à la présidence des séances du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (1 page)

Page 3

Centre Hospitalier Georges Daumezon

45-2020-08-31-012

Décision portant nomination par délégation à la présidence  
des séances du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des  
Conditions de Travail

*Délégation à la présidence du CHSCT*

**DECISION**  
**portant nomination par délégation à la présidence des séances du Comité d'Hygiène de**  
**Sécurité et des Conditions de Travail**

Le Directeur de l'Établissement Public de Santé Mentale du Loiret Georges Daumezon

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-7 et D.6143-33 ;  
Vu l'article R.4615-12 du Code du Travail ;

**DECIDE**

**Article I** : Madame Christèle BIENVENU, Directrice adjointe chargée des personnels et du projet social, reçoit délégation permanente pour **présider les séances du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail**.

**Article II** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christèle BIENVENU, Directrice adjointe, Monsieur Bruno DI MASCIO, Directeur adjoint chargé de la logistique, des achats et du patrimoine, reçoit même délégation.

**Article III** : La présente décision entrera en vigueur le 31 août 2020 et sera communiquée, pour information

- Aux personnes qu'elle vise expressément,
- Aux membres du Conseil de Surveillance

Fait à Fleury les Aubrais  
Le 31 août 2020

Le directeur de l'EPSM G. Daumezon  
Jean-Yves BOISSON